Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260916-DB_2026_115-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le **seize septembre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND **(dès son arrivée à 20h43 pour la délibération n°2026-115)**, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Solenn INIZAN, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. Alain RAULT	a donné procuration à	M. Roland RAOULT
M. Patrick ALLAND	a donné procuration à	M. Jean-Yves THOMAS **(jusqu'à son arrivée à 20h43 - délibération n°2026-114)**
M. André NAVINER	a donné procuration à	M. Pascal HERVE
Mme Isabelle HERVÉ	a donné procuration à	Mme Vanessa RIVET
Mme Valérie RENAULT	a donné procuration à	Mme Jennifer MONTIS

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile SCOUPE

Assistaient également : M. Yann BAUDRY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-115

Rapporteur : Roland RAOULT, Adjoint au Maire aux travaux, à la voirie et à la sécurité

OBJET : TRAVAUX - INTÉGRATION DE LOTISSEMENTS PRIVÉS DANS LE DOMAINE PUBLIC – ÉCLAIRAGE PUBLIC – VALIDATION DES OPÉRATIONS ET ENGAGEMENT FINANCIER AUPRÈS DU SDE22.

Monsieur Roland RAOULT, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la demande de la Commune visant à intégrer plusieurs lotissements privés dans le domaine public, le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE22) a procédé à l'analyse technique et au chiffrage des opérations permettant de fiabiliser les données nécessaires pour l'exploitation du réseau d'éclairage public.

Afin de pouvoir engager la procédure d'intégration et programmer les interventions, le SDE22 requiert un engagement financier de la Commune ainsi qu'une délibération du conseil municipal validant de manière générale l'intégration dans le domaine public de l'ensemble des opérations listées.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260916-DB_2026_115-DE

Les 7 installations et opérations répertoriées sont les suivantes :

- Hameau des Troènes *(Coût : 0 € HT)*
- Impasse de la Grenouillère *(Détection : 300 € HT)*
- Lotissement du Verger *(Coût : 0 € HT)*
- Lotissement Beau Chemin *(Coût : 0 € HT)*
- Rue Ar-men *(Coût : 0 € HT)*
- Rue des Lauriers *(Coût : 0 € HT)*
- Rue de Launay- Côté Sud Armor Habitat *(Coût : 0 € HT)*

Le montant total des travaux et prestations s'élève à 300,00 euros H.T. ***(coût correspondant aux travaux de détection requis pour l'impasse de la Grenouillère).***

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation communale sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** de manière générale l'intégration dans le domaine public de l'ensemble des opérations d'éclairage public listées ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'engagement financier de la Commune d'un montant estimatif de 300,00 euros HT ;
- **ET AUTORISE** Madame le Maire (ou son représentant) à signer la commande des travaux au SDE22, ainsi que tous documents pouvant s'y rapporter.

A Trégueux, le 21 septembre 2026

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Odile SCOUPE

Le Maire,
Mme Sandra LE MEUR